

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7, rue Fénélon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     



COMMUNE DE CASTILLONNÈS

Hôtel de Ville
Place des Cornières
47330 Castillonnes
05 53 36 80 49
mairie.castillonnes@wanadoo.fr
<http://www.mairie-castillonnes.fr/>

FONDATION



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Retable du maître-autel de l'église Saint-Pierre à Castillonnes

Lot-et-Garonne



Création graphique: Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Castillonnes - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Transférés à Castillonès vers 1846, le retable et les peintures de l'église Saint-Pierre sont le point d'orgue du riche patrimoine architectural de la bastide fondée au XIII^e siècle par Alphonse de Poitiers.

Ce retable date du XVII^e siècle et, depuis 1959, ce dernier est classé aux monuments historiques. Il a la caractéristique de présenter des dimensions imposantes (12 mètres de haut pour 6 mètres de large) et est composé de plusieurs tableaux dont le Christ en croix.

LE PROJET DE RESTAURATION

Le retable est aujourd'hui dans un mauvais état. Les toiles souffrent de déformations, de déchirures, et le vernis s'est oxydé, empêchant une bonne lecture des tableaux. Les planches de bois ont subi des attaques d'insectes xylophages. Le retable est encrassé et à cela s'ajoute le développement de moisissures. Enfin, plusieurs plaques de marbre ainsi que le pied du retable sont cassés, sans oublier le fait que plusieurs éléments de décors ont disparu.

Ainsi le projet de restauration vise à stopper les altérations

en cours, conserver les parties anciennes en les consolidant, redonner une lisibilité satisfaisante à l'ensemble et protéger le retable des altérations futures. De plus, il est prévu d'effectuer la restitution des éléments manquants.

LES CONTREPARTIES

Il est prévu une inauguration officielle à laquelle seront conviés entre autres les partenaires de l'opération, les artisans ayant procédé à la restauration et des artistes qui, par des expositions et animations musicales, valoriseront cet évènement.

Il est également prévu la remise d'un ouvrage de présentation de l'église Saint-Pierre et des principaux édifices de la Bastide aux différents donateurs.

| | |
|----------------------|--------------|
| Montant des travaux | 110 441 € HT |
| Objectif de collecte | 18 000 € |
| Début des travaux | Mars 2021 |

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

Retable du maître-autel de l'église Saint-Pierre à Castillonès

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74663

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Retable du maître-autel de l'église Saint-Pierre à Castillonès

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

| Exemples de dons | 50 € | 200 € | 500 € |
|---|--------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small> | 17 € | 68 € | 170 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small> | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small> | 20 € | 80 € | 200 € |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Castillonès